



PREFET DU VAR

PREFECTURE DU VAR
Direction des libertés publiques
Bureau de la citoyenneté et des élections

ARRETE

portant institution d'une commission communale de propagande
et de dix-neuf commissions intercommunales de propagande
pour les élections municipales et communautaires des 23 mars et 30 mars 2014

(communes de 2 500 habitants et plus)

Le Préfet du Var,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.241, R.27, R.29, R.30, R.31, R.32, R.34 et R.117-4 ;

VU le décret n° 2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2014 fixant les lieux et horaires pour le dépôt des déclarations de candidatures pour les élections des conseils municipaux et des conseils communautaires des 23 mars et 30 mars 2014 ;

VU les désignations :

- de la Première Présidente de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence,
- du Représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande,
- du Préfet du Var,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Var ;

ARRETE

ARTICLE 1 : INSTITUTION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Il est institué une commission communale de propagande et dix-neuf commissions intercommunales de propagande pour les communes de 2 500 habitants et plus du département du Var pour les élections municipales et communautaires dont le scrutin est fixé au 23 mars 2014 et, dans le cas d'un éventuel second tour, au 30 mars 2014.

.../...

ARTICLE 2 : INSTALLATION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

L'installation de ces commissions aura lieu **au plus tard le lundi 10 mars 2014**, jour d'ouverture de la campagne électorale au lieu de leur siège respectif.

Les candidats qui, dans le délai imparti, auront souscrit à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture de ressort selon la commune concernée, la déclaration de candidature prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, pourront avec voix consultative, participer aux travaux de la commission ou s'y faire représenter par un mandataire.

ARTICLE 3 : SIEGE, RESSORT TERRITORIAL ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE**ARRONDISSEMENT DE TOULON*****COMMISSION COMMUNALE DE PROPAGANDE DE TOULON***

Siège : Préfecture du Var à TOULON

Ressort territorial : commune de TOULON

Composition :

. ***Président*** :

M. Cédric BOUTY, vice-président placé au tribunal de grande instance de Toulon, suppléé par M. Antoine LEPERCHEY, juge chargé du service du tribunal d'instance de Toulon ;

. ***Membres*** :

- **M. Bernard MUSSO**, directeur des libertés publiques à la Préfecture du Var, suppléé par Mme Laurence TCHEKEMIAN, chef du bureau de la citoyenneté et des élections à la Préfecture du Var ;
- **M. Christophe IORI**, responsable Production à Grand Toulon PDC, suppléé par M. Michel GUELMINGER, responsable de site à Grand Toulon PDC ;

. ***Secrétaire*** :

M. Yves ROCHEFEUILLE, chef du bureau des activités réglementées à la Préfecture du Var.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE LA VALETTE DU VAR

Siège : Mairie de la VALETTE du VAR

Ressort territorial : communes de LA VALETTE-DU-VAR, LE REVEST-LES-EAUX, LA GARDE, LE PRADET

Composition :

. ***Président*** :

Mme Christine CASTAING, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Toulon, suppléée par Mme Clémence HEINEMANN, juge chargée du service du tribunal d'instance de Toulon ;

. ***Membres*** :

- **M. Daniel VILAIN**, fonctionnaire territorial à la retraite, suppléé par Mme Perrine PAUL, directeur général adjoint des services à la mairie de La Valette-du-Var ;
- **M. Hervé DEMAISON**, responsable de site à La Garde PDC, suppléé par M. Jean-Paul DESSALLES, encadrant courrier à La Garde PDC ;

. ***Secrétaire*** :

M. Pierre GUERIN, directeur du centre communal d'action sociale de La Valette-du-Var.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE HYERES

Siège : Mairie de HYERES

Ressort territorial : communes de HYERES, LA CRAU, LA LONDE-LES-MAURES, CARQUEIRANNE

Composition :

. **Président:**

M. Antoine LEPERCHEY, juge chargé du service du tribunal d'instance de Toulon, suppléé par M. Cédric BOUTY, vice-président placé au tribunal de grande instance de Toulon ;

. **Membres:**

- **M. Christian BERTOLINO**, directeur général adjoint à la mairie de Hyères ;

- **M. Aziz HAMIDAOU**, directeur d'établissement à Hyères PPDC, suppléé par Mme Isabelle URBAIN, responsable production à Hyères PPDC ;

. **Secrétaire :**

Mme Karine BELLONE, agent du service des élections à la mairie de Hyères.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE D'OLLIOULES

Siège : Mairie d'OLLIOULES

Ressort territorial : communes d'OLLIOULES, BANDOL, SANARY- SUR-MER

Composition :

. **Président :**

Mme Amandine ANCELIN, juge chargée du service du tribunal d'instance de Toulon, suppléée par Mme Clémence HEINEMANN, juge chargée du service du tribunal d'instance de Toulon ;

. **Membres :**

- **M. Frédéric DUVAL**, directeur général des services à la mairie d'Ollioules, suppléé par Mme Marie-Ange BIROT, responsable du service état-civil à la mairie d'Ollioules ;

- **Mme Anne Marie SEILER**, responsable de site à Var Ouest Norale PPDC, suppléée par Mme Véronique BOUKANDOURA, responsable distribution à Var Ouest Norale PPDC ;

. **Secrétaire :**

M. Philippe FACQUET, responsable du service élections à la mairie d'Ollioules.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE LA SEYNE SUR MER

Siège : Mairie de LA SEYNE-SUR-MER

Ressort territorial : communes de LA SEYNE-SUR-MER, SAINT-MANDRIER-SUR-MER, SIX-FOURS-LES-PLAGES

Composition :

. **Président :**

Mme Clémence HEINEMANN, juge chargée du service du tribunal d'instance de Toulon, suppléée par Mme Amandine ANCELIN, juge chargée du service du tribunal d'instance de Toulon ;

. **Membres :**

- **M. Thierry DALMAS**, directeur général des services à la mairie de La Seyne-sur-Mer ;

- **M. Didier RIEU**, responsable de site à La Seyne-sur-Mer PDC, suppléé par Mme Emmanuelle SADOWSKI, encadrant courrier distribution à La Seyne-sur-Mer PDC ;

. **Secrétaire :**

Mme Fanny MAGAGNOSC-VANNI, directeur général des services adjoint à la mairie de La Seyne-sur-Mer.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE SOLLIES PONT

Siège : Mairie de SOLLIES-PONT

Ressort territorial : communes de SOLLIES-PONT – LA FARLEDE – SOLLIES-TOUCAS

Composition :

. **Président** :

Mme Christine CASTAING, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Toulon, suppléée par M. Antoine LEPERCHEY, juge chargé du service du tribunal d'instance de Toulon ;

. **Membres** :

- **M. Patrick RAUX**, adjoint territorial à la mairie de Solliès-Pont ;

- **Mme Catherine SERVIGET**, encadrant courrier à La Farlède PDC, suppléée par Mme Marie-Caroline MARTINEZ, encadrant courrier à La Farlède PDC ;

. **Secrétaire** :

Mme Muriel BOUCHE, adjoint territorial à la mairie de Solliès-Pont.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE CUERS

Siège : Mairie de CUERS

Ressort territorial : communes de CUERS, CARNOULES, PIERREFEU-DU-VAR, PUGET-VILLE

Composition :

. **Président** :

Mme Christine CASTAING, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Toulon, suppléée par Mme Amandine ANCELIN, juge chargée du service du tribunal d'instance de Toulon ;

. **Membres** :

- **M. Thierry BIANCHERIN**, directeur général des services à la mairie de Cuers ;

- **M. Aziz HAMIDAOU**, directeur d'établissement à Hyères PPDC, suppléé par M. Cyrille MATHIEU, facteur qualité à Cuers PDC ;

. **Secrétaire** :

Mme Pascale SANCHO, directrice des affaires générales à la mairie de Cuers.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE BORMES LES MIMOSAS

Siège : Mairie de BORMES-LES-MIMOSAS

Ressort territorial : communes de BORMES-LES-MIMOSAS et LE LAVANDOU

Composition :

. **Président** :

M. Antoine LEPERCHEY, juge chargé du service du tribunal d'instance de Toulon, suppléé par Mme Christine CASTAING, vice-présidente chargée du service du tribunal d'instance de Toulon ;

. **Membres** :

- **M. Vincent AMIET**, directeur général adjoint des services à la mairie de Bormes-les-Mimosas, suppléé par M. Patrick GENRE, directeur général des services à la mairie de Bormes-les-Mimosas ;

- **M. Jean-François BASSEMENT**, encadrant courrier à Bormes-les-Mimosas PDC, suppléé par M. Gilles CARDONA, facteur qualité à Bormes-les-Mimosas PDC ;

. **Secrétaire** :

Mme Sophie SOLINAS, chargée du service population à la mairie de Bormes-les-Mimosas.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DU BEAUSSET

Siège : Mairie du BEAUSSET

Ressort territorial : communes du BEAUSSET, LA CADIERE D'AZUR, LE CASTELLET, SAINT-CYR-SUR-MER, SIGNES

Composition :

. **Président :**

Mme Amandine ANCELIN, juge chargée du service du tribunal d'instance de Toulon, suppléée par Mme Clémence HEINEMANN, juge chargée du service du tribunal d'instance de Toulon ;

. **Membres :**

- Mme Christine VILLA, adjoint territorial à la mairie du Beausset,
- M. Adel CHABBI, encadrant courrier au Beausset PDC, suppléé par M. Cédric MANGEN, encadrant courrier au Beausset PDC,

. **Secrétaire :**

Mme Isabelle REMANÉ, adjoint territorial à la mairie du Beausset.

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN**COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE SAINT RAPHAËL**

Siège : Mairie de SAINT-RAPHAËL

Ressort territorial : communes de SAINT-RAPHAËL, FREJUS, LES ADRETS DE L'ESTEREL, BAGNOLS-EN-FORET

Composition :

. **Président :**

Mme Isabelle DEMARBAIX, juge au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléée par Mme Bernadette MALGRAS, vice-présidente au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres :**

- M. Laurent RÉGNÉ, directeur général des services à la mairie de Saint-Raphaël, suppléé par M. Denis BOYÉ, directeur général adjoint des services à la mairie de Saint-Raphaël ;
- M. Bruno FORESTIER, responsable distribution à Saint-Raphaël PDC, suppléé par M. Cyril BONK, encadrant courrier à Puget Azur Esterel PPDC ;

. **Secrétaire :**

Mme Pascale LENSI, rédacteur territorial à la mairie de Saint-Raphaël.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE LA MAIRIE DE LORGUES

Siège : Mairie de LORGUES

Ressort territorial : communes de LORGUES, LES ARCS, LE CANNET-DES-MAURES, LE LUC et VIDAUBAN

Composition :

. **Président :**

M. Philippe JOUANGUY, vice-président au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléé par Mme Alexandra ANDELFINGER, juge au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres :**

- Mme Danielle GOMEZ, rédacteur territorial à la mairie de Lorgues ;
- M. Gilles THOUROUDE, directeur d'établissement aux Arcs PPDC, suppléé par Mme Andréa BOUKHAÏMA, encadrant courrier au Luc PDC ;

. **Secrétaire :**

M. Alain GIRARDON, directeur général des services à la mairie de Lorgues.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE LE MUY

Siège : Mairie du MUY

Ressort territorial : communes de LE MUY, PUGET-SUR-ARGENS, ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Composition :

. **Président** :

Mme Francine LAUVERNIER, vice-présidente au tribunal de grande instance de Draguignan, supplée par Mme Dominique SAUVES, juge au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres** :

- **Mme Sylvie CONTAMINE**, adjoint territorial à la mairie du MUY ;

- **M. David MURAZZANO**, encadrant courrier à Puget Azur Esterel PPDC, suppléé par M. Michel LOVERA, encadrant courrier à Puget Azur Esterel PPDC ;

. **Secrétaire** :

Mme Valérie LEFEVRE, adjoint territorial à la mairie du MUY.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE SAINT-TROPEZ

Siège : Mairie de SAINT-TROPEZ

Ressort territorial : communes de SAINT-TROPEZ, CAVALAIRE-SUR-MER, LA CROIX VALMER, GASSIN

Composition :

. **Président** :

M. Nicolas ERNST, juge au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléé par M. Jean-Louis GALOPIN, vice-président au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres** :

- **Mme Juliette MAZEAS**, retraitée de l'éducation nationale, suppléée par Mme Julie MATTIO, agent du service des élections à la mairie de Saint-Tropez ;

- **M. Gilles THOUROUDE**, directeur d'établissement aux Arcs PPDC, suppléé par Mme Nadia DOOGHE, facteur qualité à Saint-Tropez PDC ;

. **Secrétaire** :

Mme Sophie MATTIO, responsable du service des élections à la mairie de Saint-Tropez.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE FAYENCE

Siège : Mairie de FAYENCE

Ressort territorial : communes de FAYENCE, SEILLANS, MONTAUX, CALLIAN, TOURRETTES

Composition :

. **Président** :

Mme Bernadette MALGRAS, vice-présidente au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléée par Mme Dominique SAUVES, juge au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres** :

- **Mme Dominique LOIR**, directrice générale des services à la mairie de Fayence ;

- **Mme Josette SCHAUSS**, encadrant courrier à Montauroux PDC, suppléée par M. Frédéric CHAUVEL, responsable production à Puget Azur Estérel PPDC ;

. **Secrétaire** :

Mme Claudine CLARY, adjoint territorial à la mairie de Fayence.

.../...

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE DRAGUIGNAN

Siège : Mairie de DRAGUIGNAN

Ressort territorial : communes de DRAGUIGNAN, FLAYOSC, LA MOTTE, TRANS-EN-PROVENCE, SALERNES, FIGANIERES

Composition :

. **Président :**

Mme Mélanie CABAL, juge au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléée par Mme Francine LAUVERNIER, vice-présidente au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres :**

- M. Patrice BOUZILLARD, directeur général des services à la mairie de Draguignan ;

- M. Gilles THOUROUDE, directeur d'établissement aux Arcs PPDC, suppléé par Mme Monique RODARY, responsable distribution à Draguignan PDC ;

. **Secrétaire :**

M. Julien CUBA, directeur général adjoint à la mairie de Draguignan.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE GRIMAUD

Siège : Mairie de GRIMAUD

Ressort territorial : communes de GRIMAUD, COGOLIN, PLAN-DE-LA-TOUR, SAINTE-MAXIME

Composition :

. **Président :**

M. Jean-Louis GALOPIN, vice-président au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléé par M. Nicolas ERNST, juge au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres :**

- M. François-Xavier MENTZER, directeur général des services à la mairie de GRIMAUD, suppléé par Mme Marina MEAZZA, directrice générale adjointe à la mairie de Grimaud ;

- M. Gilles THOUROUDE, directeur d'établissement aux Arcs PPDC, suppléé par Mme Sylvie LELEU, responsable Distribution à Grimaud PDC ;

. **Secrétaire :**

Mme Nathalie MALAVAL, responsable du service population à la mairie de Grimaud.

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES**COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE BESSE SUR ISSOLE**

Siège : Mairie de BESSE-SUR-ISSOLE

Ressort territorial : communes de BESSE-SUR-ISSOLE, FLASSANS-SUR-ISSOLE, GONFARON, PIGNANS

Composition :

. **Président :**

Mme Aude RACHOU, première vice-présidente au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléée par Mme Pascale BOYER, vice-présidente au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres :**

- Mme Isabelle AUDA, adjoint territorial à la mairie de Besse-sur-Issole ;

- M. Jean-Charles MARRAS, facteur qualité à Carnoules PDC, suppléé par M. Joël COTTA, facteur qualité à Carnoules PDC ;

. **Secrétaire :**

Mme Nathalie DEMARIA, rédacteur territorial à la mairie de Besse-sur-Issole.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE BRIGNOLES

Siège : Mairie de BRIGNOLES

Ressort territorial : communes de BRIGNOLES, LE VAL, CARCES, GAREOULT, ROCBARON, FORCALQUEIRET, NEOULES

Composition :

. **Président :**

Mme Pascale BOYER, vice-présidente au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléée par Mme Aude RACHOU, première vice-présidente au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres :**

- **Mme Gisèle MANGENOT**, adjoint territorial à la mairie de Brignoles ;

- **M. Luc HIDEUX**, responsable distribution à Brignoles PPDC, suppléé par M. Jean-Louis BOUVARD, responsable de site à Brignoles PPDC ;

. **Secrétaire :**

Mme Christine BONGIORNO, responsable des services à la population à la mairie de Brignoles,

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE RIANES

Siège : Mairie de RIANES

Ressort territorial : communes de RIANES, POURRIERES, VINON-SUR-VERDON

Composition :

. **Président :**

M. Fabrice ADAM, président du tribunal de grande instance de Draguignan, suppléé par M. Philippe BERGERON, vice-président au tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres :**

- **Mme Fatiha DJENANE**, secrétaire du Maire de Rians, suppléée par Mme Catherine MICHEL, directrice générale des services à la mairie de Rians ;

- **M. Luc HIDEUX**, responsable distribution à Brignoles PPDC, suppléé par M. Gérard TAGLIAVINI, encadrant courrier à Rians PDC ;

. **Secrétaire :**

Mme Marina DRAZOVIC, agent d'accueil à la mairie de Rians.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DE PROPAGANDE DE SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Siège : Mairie de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME

Ressort territorial : communes de SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME, NANS-LES-PINS, SAINT-ZACHARIE, TOURVES, BARJOLS, BRAS

Composition :

. **Président :**

M. Philippe BERGERON, vice-président au tribunal de grande instance de Draguignan, suppléé par M. Fabrice ADAM, président du tribunal de grande instance de Draguignan ;

. **Membres :**

- **Mme Christine CELSAN**, chef de service à la mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ;

- **M. Luc HIDEUX**, responsable distribution à Brignoles PPDC, suppléé par Mme Nelly TISSE, encadrant courrier à Saint-Maximin PDC ;

. **Secrétaire :**

Mme Marion FERAY, responsable du service élections à la mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.

.../...

ARTICLE 4 : ROLE DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Les commissions sont chargées :

- de vérifier que les bulletins et les circulaires sont conformes aux dispositions du code électoral (articles R.27, R.29, R.30 et R.117-4) ;
- de faire procéder au libellé du matériel d'envoi aux électeurs ;
- d'adresser **au plus tard le mercredi 19 mars 2014 pour le premier tour et le jeudi 27 mars 2014 pour l'éventuel second tour**, à tous les électeurs, une circulaire et un bulletin de vote de chaque liste.

Si le nombre de circulaires remises par le représentant d'un candidat est inférieur au nombre des électeurs inscrits, l'expédition doit en être faite en se conformant aux indications écrites du représentant du candidat.

A défaut de proposition ou lorsque la commission le décide, les circulaires demeurent à la disposition du candidat et les bulletins de vote sont distribués dans les bureaux de vote en proportion du nombre d'électeurs inscrits.

- de mettre à disposition de chaque mairie, **au plus tard le mercredi 19 mars 2014 pour le premier tour et le jeudi 27 mars 2014 pour l'éventuel second tour**, les bulletins de vote de chaque candidat en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits dans chaque commune.

Sous l'autorité du magistrat, président, chaque commission est chargée de vérifier la régularité des opérations d'envoi de la propagande électorale.

ARTICLE 5 : REMISE DES DOCUMENTS ELECTORAUX AUX COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Conformément aux dispositions de l'article R.38 du code électoral, les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande dont ils relèvent, doivent lui remettre leur propagande électorale (circulaires et bulletins de vote):

Pour le premier tour de scrutin :

- du lundi 10 mars 2014 au mercredi 12 mars 2014 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- le jeudi 13 mars 2014 de 9h00 à 12h00.

Pour le second tour de scrutin :

- les lundi 24 et mardi 25 mars 2014 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ;
- le mercredi 26 mars 2014 de 9h00 à 12h00.

Au-delà de chacune de ces deux dates, la commission ne sera plus tenue d'assurer l'envoi de ces documents.

Les informations relatives aux lieux de dépôt des documents électoraux seront communiquées aux candidats potentiels lors du dépôt de leur déclaration de candidature.

.../...

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de Brignoles et de Draguignan, les Maires des communes concernées et les Présidents des commissions de propagande sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Var, et affiché dans toutes les communes de 2500 habitants et plus.

Fait à Toulon, le 10 FEV. 2014

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Pierre GAUDIN

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet du Var – Bd du 112^{ème} régiment d'infanterie- 83070 TOULON CEDEX

- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon :

5 rue Racine -BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9